

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Régulations juridiques et éthiques de la communication (5AJ2118)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master en journalisme et communication, orientation création de contenus et communication d'intérêt général	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Denis Masméjan (séances du 20 février, 6 mars, 20 mars, 3 avril)
Dr en droit, chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel
denis.masmejan@unine.ch

Valérie Gorin (séances du 24 avril, 8 mai, 22 mai)
Dr en sciences de la communication, chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel
valerie.gorin@unine.ch

Contenu

Ce cours comporte une partie en tronc commun avec les étudiants en journalisme, pour étudier en première partie le droit des médias: la liberté de l'information (contenu et exceptions), les droits d'accès à l'information, le statut de la radiodiffusion. Le cours abordera ces thématiques principalement dans la perspective du droit suisse. Le cas échéant, des comparaisons avec le droit français, le droit allemand, le droit européen et le droit américain seront apportées.

La deuxième partie du cours porte sur les modes de régulation éthique en communication d'intérêt général. Cette partie questionne la possibilité de normer l'intérêt général au nom de la collectivité, et la communication dite "responsable" qui en résulte dans une perspective où l'éthique est facteur de cohésion sociale. Elle aborde également les raisonnements éthiques applicables dans la communication publique et les tensions/dilemmes qui en résultent.

Forme de l'évaluation

- 2 évaluations écrites de 30 minutes et 1 évaluation de 45 minutes durant le cours.

Les étudiants peuvent utiliser toute la documentation qu'ils jugeront utiles, mais les objets connectés ne sont pas admis en examen. En cas d'infraction à ces règles, les étudiants sont en situation de "fraude" et les éléments non admis leur seront retirés ou encore l'examen pourra être réputé échoué.

Modalités de rattrapage

Le rattrapage des insuffisances se fera par la remise d'un travail individuel au plus tard pour le premier jour de la session de rattrapage (session du 21 août au 1er septembre 2023).

Documentation

Barrelet D. / Werly (2011), Droit suisse de la communication, 2ème éd. Berne
Derieux E. (2010), Droit des médias, Paris
Nobel P. / Weber R. (2007), Medienrecht, Bern
Strebel D., Mayr von Baldegg R. (2018, 5ème éd.), Medienrecht für die Praxis, Zürich
D. Masméjan, B. Cottier et N. Capt (2014), Loi sur la radio-télévision
Cossette R. (2013), Ethique de la communication appliquée aux relations publiques, Québec

Forme de l'enseignement

Cours ex-cathedra, entrecoupé d'exercices pratiques.

Pour la partie droit des médias, les slides pwp sont mis à disposition des étudiants à l'avance ; ils contiennent des liens hypertextes vers les normes (le cas échéant la jurisprudence) applicables ainsi que des documents pertinents (prises de position des parties prenantes, rapports officiels, etc.).

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Régulations juridiques et éthiques de la communication (5AJ2118)

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Justifier sa conclusion
- Analyser des cas pratiques
- Décrire les principales règles juridiques et éthiques applicables aux médias et à la communication
- Etablir un discernement éthique dans la communication d'intérêt public
- Déduire la solution pertinente à un problème donné
- Distinguer entre normes, jugement, morale, valeurs

Compétences transférables

- Evaluer les risques d'une situation
- Développer un argumentaire
- Synthétiser des connaissances complexes
- Communiquer selon les exigences éthiques d'une profession
- Questionner le cadre juridique en place